



# La lettre des CCFF

Bulletin d'information des comités communaux feux de forêt de l'Hérault  
n° 7 - décembre 2003

## Edito

## Le mot du Président

de l'Association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault

**L'**année 2003 restera dans la mémoire des habitants du sud de la France, près de 3343 feux ont détruit 58147 ha.

C'est une véritable catastrophe et notamment pour nos voisins habitants du Var et de la Corse.

En effet dans ces départements il y a eu près de 1450 feux qui ont ravagé 46000 ha de bois, garrigues et maquis.

Notre département affiche des chiffres records, 220 feux et 1300 ha brûlés, mais rien de comparable avec la situation vécue en région PACA et Corse.

La période estivale restera caractérisée cette année par une sécheresse et une canicule exceptionnelles mais l'absence de vent a évité de connaître dans notre département des conditions difficilement maîtrisables.

Tous les bénévoles des comités communaux feux de forêts se sont concentrés sur leur mission première pendant la période à risque : la surveillance de nos massifs et garrigues a été assurée de manière exemplaire et nous ne cherchons pas, en disant cela, à faire du triomphalisme.

Les premiers bilans que nous possédons font apparaître une progression de nos activités de l'ordre de 10% par rapport à 2002.

Nous avons effectué plus de 10 000 km de patrouilles dans les massifs forestiers de notre département et mobilisé près de 500 bénévoles pendant les journées à fort risque d'incendie.

**Alors nous aussi nous pouvons dire sans complexe que l'été fut particulièrement chaud pour tous les bénévoles dans nos villages.**

Ce bénévolat il faut le valoriser, il faut que les collectivités locales et l'Etat nous fournissent des équipements suffisants.

L'Etat nous aide depuis de nombreuses années, le Conseil Général également mais ce dernier peut et doit mieux faire à notre égard.

Nous l'avons indiqué aux élus du Conseil Général et en particulier au Président VEZINHET.

Récemment j'ai lu dans la presse locale que les Présidents des SDIS (Service Départementaux d'Incendie et de Secours) de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales ont proposé la création d'une union régionale des SDIS.

Ils ont souligné que dans la région PACA le Conseil Régional soutenait financièrement leurs structures.

Nous sommes favorable à une telle initiative mais je soulignerai à tous ces élus et notamment à M. GAUDY Président du SDIS

augmentation de 18% en 2004 et ce sont là aussi nos impôts qui payent.

Par ailleurs je vous informe que l'ordre opérationnel 2004 sera réécrit sous l'autorité du Préfet, les liaisons fonctionnelles de commandement entre le CODIS et la Préfecture seront confirmées et les liaisons fonctionnelles avec tous les autres partenaires agissant dans le cadre de la surveillance pendant l'été seront précisées et formalisées.

Je terminerai mes propos en vous parlant de deux sujets très importants qui vont nous mobiliser dans nos communes autour de nos Maires avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (DDAF).

Le premier sujet concerne les **Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF)** qui doivent être annexés aux Plans Locaux d'urbanisme (PLU).

Si sept plans ont été mis en œuvre courant 2003 dans le Nord de Montpellier, nous allons connaître en 2004 dix nouveaux PPRIF qui seront prescrits par l'Etat en liaison avec les Maires concernés sur les bassins à risques importants d'incendie.

**Le second sujet concerne le débroussaillage.** Les services de l'Etat vont entreprendre une large campagne d'information auprès des collectivités et propriétaires dans 80 communes exposées aux risques les plus élevés.

Les comités communaux feux de forêt seront associés à cette démarche avec les Maires concernés. Si le débroussaillage n'est pas réalisé, il y aura si nécessaire l'engagement des moyens juridiques pour mener à bien les obligations imposées par la loi.

S'il le faut nous pourrions assister les Maires sur ce sujet et rester très vigilants dans l'action sur le terrain. Il nous faudra dans nos villages sensibiliser la population sur toutes ces problématiques de débroussaillage.

Pour terminer cet édito et comme je le fais tous les ans, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2004 et je vous remercie encore pour votre esprit civique et votre comportement citoyen.

Jean Pierre MOULIN



Les membres du CCFF de Valergues

Hérault, que dans la région PACA, les Conseils Généraux et le Conseil Régional participent de manière importante à l'équipement de tous les Comités Communaux Feux de Forêts.

Ces collectivités :

- soutiennent les structures associatives mises en place (ADCCFF),
- participent au fonctionnement,
- fournissent des tenues vestimentaires appropriées de couleur orange, des équipements radio, des véhicules de patrouilles (que nous pourrions nous aussi négocier dans le cadre d'un plan pluriannuel) afin que les nombreux bénévoles puissent exécuter normalement leurs missions.

**Alors nous aussi et sans complexe nous lançons un cri d'alarme car nous sommes depuis de nombreuses années en limite financière.**

Dans l'Hérault notre association ne demande pas la "lune", seulement 8000 Euros en complément de la dotation actuelle "environnement". Il n'y a rien de comparable avec la dotation au SDIS qui, je le rappelle, sera en

# L'agenda de l'ADCCFF 34 en 2003

• 17 et 31 janvier 2003	Réunion de bureau élargi
• 23 janvier 2003	Rencontre avec M. DAMIEN, Vice Président Agglomération de Montpellier (Sécurité)
• 07 février 2003	Rencontre avec M. Marcel VIDAL (Sénateur, Conseiller Général)
• 07 et 08 février 2003	Réunion de bureau élargi
• 12 février 2003	Rencontre avec Mme Monique PETARD (Conseiller Général)
• 14 février 2003	Rencontre avec Melle VIGNERON (Conseil Régional)
• 15 février 2003	Conseil d'Administration à Prades le Lez (Révision des Statuts)
• 17 février 2003	Rencontre avec M. Francis CROS (Conseiller Général)
• 21 février 2003	Réunion de bureau élargi
• 24 février 2003	Rencontre Maire de VENDARGUES création d'un CCFF
• 26 février 2003	Rencontre Maire de PRADES LE LEZ création d'un CCFF
• 26 février 2003	Rencontre avec M. Gérard BOUISSON (Conseiller Général)
• 01 mars 2003	Assemblée Générale Extraordinaire. Modification Statuts de l'Association
• 07 et 12 mars 2003	Réunion de bureau élargi
• 08 mars 2003	Rencontre inter ADCCFF (Aix en Provence)
• 15 mars 2003	Assemblée Générale Extraordinaire Modification Statuts de l'ADCCFF34
• 15 mars 2003	Assemblée Générale Ordinaire renouvellement du Conseil d'Administration de l'ADCCFF34
• 29 mars 2003	Conseil d'Administration à PRADES (Élection Bureau)
• 04 avril 2003	Réunion secteur 2 avec M. CLOPEZ débroussaillage
• 10 avril et 14 mai 2003	Réunion de bureau élargi
• 28 avril 2003	Réunion de bureau
• 22 mai 2003	Accueil d'un stagiaire de l'ADCCFF au COS de VALABRE
• 24 mai 2003	Réunion zone 2 à VALERGUES
• 26 mai 2003	Réunion DDAF (coupures de combustible)
• 04 juin 2003	Réunion de la Commission radio
• 07 juin 2003	Conseil d'Administration à PRADES
• 13 juin 2003	Réunion dossier communauté d'agglomération
• 13 juin 2003	Réunion de coordination pour la prévention estivale (DDAF/ONF/CCFF/Forestiers sapeurs)
• 14/21 juin 2003	Stage Techniques opérationnelles au SDIS
• 21 juin 2003	Réunion zone 1 à ST CLEMENT DE RIVIERE (Ouverture base radio)
• 23 et 27 juin 2003	Réunions PPRIF (Prades le Lez, le Triadou et Clapiers)
• 01 juillet 2003	Lancement Ordre Opération SDIS
• 02 juillet 2003	Conférences de presse : prévention des incendies de forêts (Présentation au Préfet)
• 09 juillet 2003	Réunion de bureau élargi
• 26 juillet 2003	Cérémonie stèle JEANJEAN à 11 h
• 06 août et 16 sept. 2003	Réunion dossier communauté d'agglomération
• 07 août 2003	Réunion Mairie Le TRIADOU
• 24 septembre 2003	Réunion de la Commission communication
• 01 octobre 2003	Réunion de bureau élargi
• 03 octobre 2003	Formation aux Premiers Secours (SDIS) 1
• 04 octobre 2003	Conseil d'Administration à ST CLEMENT DE RIVIERE
• 08 octobre 2003	Rencontre M. FOUBERT directeur de cabinet Conseil Général
• 09 octobre 2003	Formation aux Premiers Secours (SDIS) 2
• 10 octobre 2003	Réunion Préfecture (Préfet, Directeur DSIS, Président DISS, ADCCFF,....)
• 11 octobre 2003	Réunion Secteur 2 MONTAUD
• 16 octobre 2003	Formation aux Premiers Secours (SDIS) 3
• 16 et 23 octobre 2003	Réunion des Commissions Communication, Equipement
• 24 octobre 2003	Réunion zonage PPRIF (DDAF/Communes)
• 05 novembre 2003	Réunion de la Commission Communication (la lettre 7)
• 12 nov. et 10 déc. 2003	Réunion de bureau élargi
• 13 novembre 2003	Contact ADCCFF13 (AIX)
• 13 décembre 2003	Réunion secteur 1 PRADES LE LEZ

# Assemblée générale

**C**est à NEBIAN, commune proche de CLERMONT L'HERAULT au cœur géographique du département, que s'est déroulée la 17<sup>ème</sup> Assemblée Générale de notre Association.

Elle a compté une centaine de participants : 21 CCFF représentés, de nombreuses personnalités représentant l'Etat ou le Département dont Monsieur Christophe CHAMOUX, directeur de Cabinet du Préfet de l'Hérault, ainsi que des élus : Monsieur Marcel VIDAL conseiller général et sénateur, Monsieur François LIEB maire de NEBIAN, plusieurs maires ou conseillers municipaux.

Après une première partie consacrée à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration, Le Président Jean-Pierre MOULIN a présenté le rapport moral et le Trésorier Gilles DUTAU le rapport financier, tous deux adoptés à l'unanimité.

Les personnalités présentes se sont ensuite exprimées sur l'importance de l'action des CCFF dans le dispositif de prévention. Un apéritif dînatoire a clôturé de manière sympathique les travaux de l'Assemblée générale.

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet [www.cc-feuxforets.org](http://www.cc-feuxforets.org)



Quelques vues de l'assemblée générale de l'association

## Fonctionnement de l'association

### Liste des membres du Conseil d'Administration (élection A.G. du 15 Mars 2003)

JEAN-LOUIS <b>BIOU</b>	CCFF <b>SUSSARGUES</b>
DIDIER <b>BOT</b>	CCFF <b>SUSSARGUES</b>
YVES <b>BRU</b>	CCFF <b>AIGNES</b>
CHANTAL <b>CHAPUIS</b>	CCFF <b>MONTFERRIER</b>
ERIC <b>DALLENC</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
BERTRAND <b>DOMMEE</b>	CCFF <b>MONTFERRIER</b>
GILLES <b>DUTAU</b>	CCFF <b>CLAPIERS</b>
MICHEL <b>FAIDUTTI</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
ELLEN <b>GALLY</b>	CCFF <b>SUSSARGUES</b>

JÉRÔME <b>JEAN</b>	CCFF <b>GALLARGUES</b>
PIERRICK <b>LECORVAISIER</b>	CCFF <b>VALERGUES</b>
FRANÇOIS <b>MEVRET</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
ANGE <b>MASSARI</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
JEAN CARLOS <b>MARTINEZ</b>	CCFF <b>VALERGUES</b>
JEAN-PIERRE <b>MOULIN</b>	CCFF <b>MONTFERRIER</b>
MARCEL <b>RAIMBAULT</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
ROGER <b>TAFFINE</b>	CCFF <b>SUSSARGUES</b>
YVES <b>THEVENIN</b>	CCFF <b>GRABELS</b>
JEAN-CLAUDE <b>TUAL</b>	CCFF <b>SUSSARGUES</b>
RICHARD <b>ZORNIOTTI</b>	CCFF <b>St CLEMENT DE RIVIERE</b>

### Composition du bureau (élection C.A. du 29 Mars 2003)

Président	Jean Pierre <b>MOULIN</b>
1 <sup>er</sup> Vice-président	Roger <b>TAFFINE</b>

2 <sup>ème</sup> Vice-président	Marcel <b>RAIMBAULT</b>
Trésorier	Gilles <b>DUTAU</b>
Trésorier Adjoint	Chantal <b>CHAPUIS</b>
Secrétaire	Michel <b>FAIDUTTI</b>
Secrétaire Adjoint	Jérôme <b>JEAN</b>

### Liste des commissions de travail (définition C.A. du 29 Mars 2003)

Commission <b>Relation avec les partenaires</b>
Commission <b>Relation avec les élus</b>
Commission <b>Équipements et matériel</b>
Commission <b>Suivi des CCFF</b>
Commission <b>Formation, Stage et Animation Scolaire</b>
Commission <b>Animation et Réceptions</b>
Commission <b>Communication</b>

Président Roger <b>TAFFINE</b>
Président Marcel <b>RAIMBAULT</b>
Président Jean-Claude <b>TUAL</b>
Président Didier <b>BOT</b>
Coprésidents Ange <b>MASSARI</b> et Éric <b>DALLENC</b>
Président Jean-Louis <b>BIOU</b>
Coprésidents Ange <b>MASSARI</b> et Éric <b>DALLENC</b>



## Modifications des statuts

**C**omme suite à une proposition du Président Jean-Pierre MOULIN à l'Assemblée de MURLES en Mars 2002, le bureau et le Conseil d'administration de l'Association ont longuement travaillé fin 2002 début 2003 sur une modification des statuts associatifs. Cette proposition de modification a été validée juridiquement par deux Assemblées Générales Extraordinaires en date du 01 et du 15 Mars 2003. Les nouveaux statuts précisent l'objet de

l'Association et modifient quelques articles concernant le fonctionnement. Mais la modification la plus importante concerne la définition de membre actif, ainsi défini dans les nouveaux statuts :

**« Sont appelés membres actifs les Maires (ou leurs représentants) et les bénévoles des CCFF adhérents »**

Cette modification permet ainsi à tous les membres des CCFF à jour de leur cotisation de participer à la vie de l'Association à travers leur droit de vote, mais également d'être adminis-

trateur ou membre du bureau. Auparavant, les membres de l'Association étaient uniquement les communes représentées par le Maire ou le responsable du CCFF.

Le Conseil d'Administration sortant qui a porté ce projet de modification des statuts a ainsi souhaité que l'Association représente davantage les bénévoles actifs, porteurs de l'engagement citoyen au service de la collectivité sur le terrain et au quotidien.

## Question écrite à l'assemblée, merci Monsieur Vidal !



PHOTO SEVAT

**Q**uestion écrite N° 07082 du 17/04/2003 (avec réponse) posée par le sénateur socialiste Marcel VIDAL concernant les perspectives d'évolution des comités communaux feux de forêt (CCFF)

(Ministère de dépôt, Agriculture, Ministère transmis : Intérieur)

M. Marcel Vidal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à propos des perspectives d'évolution des comités communaux feux de forêt (CCFF). Depuis 1971, ces structures communales, fondées sur la volonté, le bénévolat et l'intérêt général sont reconnues pour leurs actions et progressivement ont été officiellement associées aux secours professionnels de coopération. Malgré ces évolutions pratiques, ces CCFF sont

*limités dans leurs actions par l'absence de reconnaissance législative leur permettant d'assumer en toute légitimité les missions que les maires leur confient. Par ailleurs, la prise en compte de l'ensemble des risques au niveau communal rend souhaitable et nécessaire, à partir de structures déjà existantes ou à développer, la création de services publics communaux. Ces derniers auraient l'avantage d'élargir les compétences des CCFF aux risques naturels de chaque collectivité sans surcoût financier notable. En vue de pérenniser cette création et de permettre à ces structures de s'intégrer dans l'organisation générale des services concourant aux actions de la sécurité civile, il serait souhaitable qu'elle soit expressément prévue et définie par la loi. Il demande l'avis du Gouvernement à ce sujet.*

**Réponse du Ministère de l'Intérieur (Publiée dans le JO Sénat du 28/08/2003 page 2687)**

L'honorable parlementaire souhaite que l'existence et les compétences des comités communaux des feux de forêt soient prévues et définies par la loi afin qu'ils puissent s'intégrer pleinement à l'organisation des actions de sécurité civile. Compte tenu de l'apport de ces structures, notamment en matière de sensibilisation, de surveillance et de soutien apporté aux services de secours, cette préoccupation est totalement justifiée. C'est pourquoi le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales présen-

tera, à l'automne 2003, au législateur un projet de loi de modernisation de la sécurité civile qui permettra notamment aux initiatives communales de prendre toute leur place dans les dispositifs de prévention des risques et de protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les sinistres et catastrophes. Dans ce cadre, deux dispositions intéresseront l'honorable parlementaire. La première d'entre elles sera la création d'une réserve de sécurité civile. Cette réserve sera composée de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires ayant cessé leurs activités, mais aussi de toute personne volontaire en détenant les compétences et les capacités. Les comités communaux, reconnus par la loi, constitueront un vecteur privilégié de mobilisation locale de cette réserve et d'encadrement des bénévoles, notamment pour ce qui concerne l'assistance matérielle et psychologique aux populations, le soutien logistique et le rétablissement des activités. La seconde disposition en ce sens consolidera la participation des associations aux actions de sécurité civile. Les comités communaux "feux de forêt" peuvent également être parfois constitués sous la forme associative. Le projet de loi susmentionné qui sera soumis au Parlement permettra aux associations locales qui concourent à la sécurité civile, après avoir été agréées par le préfet, de conclure avec les collectivités publiques des conventions définissant leurs missions et précisant les moyens mis en oeuvre et réglant les modalités financières de leur action.

## Le site internet de l'ADCCFF 34 [www.cc-feuxforets.org](http://www.cc-feuxforets.org)

**L**e site de l'association évolue régulièrement, vous trouverez sur notre site :

- Les différentes actions et réunions menées par les membres du bureau et du conseil d'administration,
- Les comptes rendus des différents conseils d'administrations, d'assemblée générale,
- Les nouveaux statuts de l'association,
- La liste des CCFF de l'Hérault,

• La possibilité de contacter par courriel (courrier électronique) le Président, le Trésorier, le Secrétaire... et bien d'autres choses encore.

A l'heure actuelle, vous pouvez y découvrir un document sur les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et des Risques Incendies de forêts (PPRIF).

Ce site est le vôtre : faites nous parvenir vos articles, vos photos pour créer une page sur la vie de votre CCFF...

Un petit courriel à notre adresse [contact@cc-feuxforets.org](mailto:contact@cc-feuxforets.org) nous permettra de vous faire parvenir un petit message à chaque mise à jour du site ; un commentaire, une critique seront les bienvenus.

Cet instrument de communication peut permettre de sensibiliser la population sur nos actions, de motiver des bénévoles pour venir nous rejoindre dans nos CCFF respectifs.

**Le Webmestre : Gilles THEROND**

## Comité Communal Feux de Forêt de Prades le lez

### Le Comité Communal Feux de Forêts de Prades le Lez est créé.

**A**u cours de la réunion publique du 17 septembre dernier, Marc CLOPEZ de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt a présenté le massif forestier pradéen et les risques d'incendie qu'il encourt ; Jean-Pierre MOULIN, prési-

dent de l'Association Départementale des CCFF, a témoigné de l'existence et du fonctionnement des comités voisins (Montferrier, St-Clément, Clapiers...) et de toute leur utilité pour la sauvegarde de notre environnement, grâce à leur action ciblée en complément du travail des forestiers sapeurs et des agents municipaux. Ils ont été convaincants et j'ai pu ainsi recueillir plus d'une vingtaine d'actes de volontariat sur la cinquantaine de

personnes présentes. Je peux donc affirmer que le comité pradéen est né. Il nous faut maintenant confirmer cet élan prometteur pour la mise en place d'une structure et la définition des actions à entreprendre.

Que toutes les personnes sensibilisées à cette cause n'hésitent pas à nous rejoindre.

**Jean-Claude ALDON**  
(Contact : 04.67.59.67.12)

## Comité Communal Feux de Forêt de Vendargues

### Avec la création d'un CCFF, ENVIRONNEMENT PROTEGE !

**C**est à l'initiative de Pierre DUDIEUZERE, maire de Vendargues, Bernard GALTIER 1<sup>er</sup> adjoint, Lionel ESPEROU conseiller municipal, du Conseil municipal et de Denis MIRBEL que cette nouvelle structure pour la protection de l'environnement à vu le jour.

Depuis quelques mois, une vingtaine de bénévoles sillonnent le patrimoine forestier de la commune. Leur mission est de surveiller, prévenir un éventuel incendie, alerter et assister les Sapeurs Pompiers, débroussailler, informer et sensibiliser le public dans la conduite à tenir en promenade dans la garrigue.

Vous pourrez au gré de vos pro-

menades les croiser sur les chemins à cheval et en VTT ainsi que dans un véhicule mis à leur disposition par les services techniques de la mairie, ils sont facilement reconnaissables par leurs tee-shirts et casquettes orange.

Ce service nous a montré son utilité au cours des ces journées de canicule

puisque sur notre commune nous n'avons à déplorer aucun incident majeur.

Pour optimiser l'efficacité de cette structure, la municipalité envisage l'acquisition d'un véhicule tout terrain équipé d'une citerne de 500 l afin d'intervenir dans les endroits difficiles d'accès et d'éteindre par exemple un incendie naissant.

Tous ces bénévoles prennent sur leur temps de loisir pour servir la communauté. Un grand merci.

Devant un nombre croissant de personnes qui souhaitent intégrer cette équipe, la municipalité envisage d'augmenter le nombre de membres.

**Vous pouvez contacter**  
**Lionel ESPEROU**  
au 06.82.31.25.04  
ou **Denis MIRBEL**  
au 04.67.70.88.63



# Statistiques incendies de forêt, bilan 2003

Informations recueillies sur le site Prométhée ([www.promethee.com](http://www.promethee.com))

Statistiques des feux de forêt ( nombre de feux, surfaces en Ha du 01/01 au 16/11/2003

Départements	Année 2003		Année 2002		Moyenne entre 1996 et 2001	
	Nbre feux	Surf.Totale	Nbre feux	Surf.Totale	Nbre feux	Surf.Totale
04	57	879	28	993	89	464
05	15	390	9	34	13	14
06	378	2742	208	1564	263	958
07	341	2294	168	369	155	670
11	101	477	82	251	89	546
13	349	2300	187	303	227	2378
26	97	325	25	99	24	50
2A	386	6438	205	693	416	1077
2B	678	20908	154	789	654	5656
30	94	334	62	97	76	395
<b>34</b>	<b>220</b>	<b>1302</b>	<b>127</b>	<b>689</b>	<b>188</b>	<b>655</b>
48	42	56	100	146	27	156
66	73	646	37	83	87	350
83	377	18820	246	173	345	1126
84	135	236	39	16	63	123
TOTAL	3343	58147	1677	6299	2716	14618

**Nota :** pour l'année 2002, les chiffres diffèrent quelque peu de ceux mentionnés dans le n°6 de la lettre des CCFF, vraisemblablement en raison de la rectification d'erreurs sur les surfaces transmises

## Les formations en 2003

**P**arce que la formation des bénévoles est essentielle pour être efficace, l'ADCCFF 34 a organisé plusieurs formations au cours de cette année 2003 et souhaite continuer en 2004.

Monsieur Ange MASSARI, responsable de la Commission formation, a participé au mois de mai avec le Président de l'ADCCFF11 Monsieur Pierre GOUIRY et nos amis de l'ADCCFF13, à une formation de très haut niveau intitulée : FDF5 (FEUX DE FORET NIVEAU 5)

Cette formation destinée aux officiers des sapeurs pompiers a eu lieu au centre de formation de Valabre (dans les Bouches du Rhône) en présence de plusieurs officiers venus de toute la France.

Lors de cette formation de nombreux échanges ont eu lieu avec les différents officiers présents. Ils nous ont permis de mieux comprendre le rôle que jouent ces hauts gradés lors d'un très grand incendie de forêt.

Du 14/06 au 21/06 l'ADCCFF 34 a organisé, avec la collaboration de nos amis sapeurs pompiers, un stage inti-

tulé TECHNIQUES OPERATIONNELLES au Service départemental



d'Incendie et de Secours 34 situé à VAILHAUQUES.

Une vingtaine de bénévoles des CCFF ont pu participer à ces journées de formation où plusieurs thèmes ont été abordés : lecture de carte, coordonnées DFCI, etc.

Un stage d'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) a été organisé au SDIS 34 du 3/10 au 16/10, il s'est déroulé sur trois demi-journées.

Une vingtaine de participants de différents CCFF étaient présents à

cette formation et ont pu obtenir avec succès le diplôme d'AFPS.

Courant Juin, une formation identique a eu lieu au Centre de Secours d'OLONZAC en présence du lieutenant P. MOREAU.

Afin d'organiser de nouvelles formations pour 2004, nous souhaitons que l'ensemble des bénévoles des CCFF puissent nous faire parvenir par l'intermédiaire du secrétariat de l'ADCCFF 34 leurs souhaits de formation.

Une autre formation d'AFPS ainsi qu'une formation d'initiation au brûlage

dirigé seront organisés dans le courant de l'année 2004.

Pour conclure, je souhaiterais remercier Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Hérault pour nous avoir autorisés à suivre ces formations au SDIS 34, ainsi que le responsable de la formation des sapeurs pompiers le major P. ROCHE, et les formateurs pour leur sympathie et leur compétence.

**Le responsable de la commission Formation,  
Ange MASSARI**



# Plans de prévention des risques incendie de forêt

## Les P.P.R.I.F. dans le département de l'Hérault

### Le contexte réglementaire

Les plans de prévention des risques naturels (PPR), régis par les articles L.562-1 à L.562-9 du code de l'environnement et le décret d'application du 5 octobre 1995, sont des documents communaux élaborés par l'Etat et opposables aux tiers, qui peuvent notamment concerner les incendies de forêt (on parle alors de PPRIF). Un premier arrêté préfectoral de prescription détermine le périmètre mis à l'étude, le service instructeur, et le risque pris en compte. Ensuite, un deuxième arrêté préfectoral d'approbation valide le PPR à l'issue d'une enquête publique.

Le PPR est un document qui comprend nécessairement :

- un rapport de présentation sur le(s) risque(s) pris en compte,
- des documents graphiques indiquant le zonage institué,
- un règlement précisant les modalités de constructibilité sur ces zones (par exemple : zone rouge non constructible ; zone bleue constructible sous des conditions à définir ; zone blanche non réglementée).

Ce document est élaboré en concertation avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Pour les PPRIF, la loi prévoit que le Conseil général et le Conseil régional soient également consultés.

Une fois approuvé, le PPR vaut servitude d'utilité publique et est annexé au document communal d'urbanisme en vigueur.

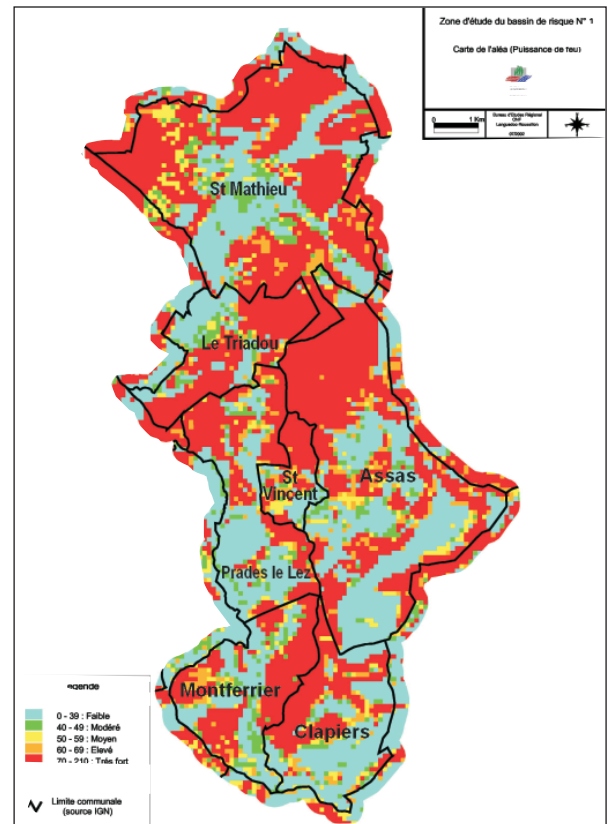
### Etat d'avancement des PPRIF dans l'Hérault

Le 17 mars 2003, sept PPRIF ont été prescrits par arrêté préfectoral, pour sept communes d'un bassin de risque au nord de Montpellier identifié à partir de l'atlas départemental du "risque feu de forêt" au 1/100000<sup>ème</sup> : Assas, Clapiers, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Saint-Mathieu de Tréviers,

Saint-Vincent de Barbeyrargues et Le Triadou.

L'élaboration de ces documents, mise en œuvre par la DDAF, fait l'objet de deux démarches parallèles :

- Rédaction d'un règlement-type applicable aux sept communes, afin de définir des modalités de constructibilité homogènes d'une commune à l'autre, sans préjuger du zonage retenu. 3 réunions ont eu lieu sur ce thème depuis le début de l'année 2003, auxquelles ont été conviés les services de l'Etat concernés : Préfecture, DDAF, DDE, DIREN, SDIS (et l'ONF bureau d'étude).
- Elaboration d'un zonage par commune auquel s'appliquera le règlement-type. Ce travail a été réalisé pour chacune des sept communes à partir d'une étude indiciaire du risque de feu de forêt au 1/25000<sup>ème</sup> réalisée par l'ONF pour le compte de la DDAF. Il s'est accompagné de nombreuses réunions de concertation dans les communes : la première le 11 juillet 2003 pour présenter le résultat de l'étude indiciaire aux sept communes et présenter le projet de PPR ; une seconde entre le 12 mai et le 2 juin 2003 dans chacune des communes pour présenter la démarche de travail et élaborer un projet de zonage ; enfin une troisième entre le 23 juin et le 1<sup>er</sup> juillet dans chacune des communes pour présenter le projet de zonage et le règlement associé. Une dernière réunion est prévue le 24 octobre à Prades le Lez afin de présenter à l'ensemble des 7 communes du bassin de risque les documents qui seront ensuite soumis à enquête publique.



Carte des risques du bassin de « Prades le Lez »  
En bleu le risque le plus faible, en rouge le risque le plus fort

### Evolution et travail prévisionnel

Une approbation des 7 PPRIF qui ont été prescrits le 17 mars 2003 devrait être envisageable dans le courant de l'année 2004.

D'autres bassins de risque ont par ailleurs été identifiés dans le département de l'Hérault, et pourraient déboucher sur la prescription de nouveaux PPRIF. Le rythme de travail et le programme prévisionnel correspondant sont toutefois liés aux moyens qui pourront être alloués à la DDAF par le MEDD (Ministère de l'environnement et du développement durable), afin de faire appel à des bureaux d'études pour la partie technique des documents et de décharger ainsi les services de l'Etat. A titre d'information, les crédits demandés à la DIREN en 2003 n'ont pas pu être retenus à la programmation, faute de crédits suffisants.

Marc Clopez  
Service Eau-Forêt-Environnement  
DDAF Hérault

# Organisation territoriale des CCFF

## Où en sont les secteurs ?

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADCCFF34 en 2002, la décision a été prise de découper le département en secteurs.

Quatre secteurs ont été définis ; les secteurs 1 et 2 sont mis en "pilote".

Le principe des secteurs est de rapprocher et de mettre en commun les moyens en hommes et en matériel, et d'accentuer la solidarité entre communes.

Un coordinateur départemental, Didier BOT et un adjoint, Jean-Louis

BIOU, sont chargés de l'organisation et de l'animation des secteurs.

A la tête de chacun des secteurs sont désignés un coordinateur et un adjoint.

Plusieurs réunions en présence des responsables de CCFF et d'élus ont eu lieu dans des différentes communes (PRADES LE LEZ, GRABELS, ST CLEMENT DE RIVIERE, SUS-SARGUES, GALARGUES, MONTAUD, VALERGUES)

Les débats lors des réunions ont été riches en échanges d'idées, de cordialité et de convivialité.

Se sont proposés comme coordinateurs de secteur : Ange MASSARI et Éric DALENC pour le secteur 1, Jérôme JEAN et Jean-Marc COPPEL pour le secteur 2.

Les secteurs 3 et 4 vont être mis en place durant le courant de l'année 2004.

La création de ces secteurs a permis de tisser des liens plus solides entre les CCFF et l'ADCCFF34, ainsi que des moyens d'informations plus rapides.

Le coordinateur départemental  
Didier BOT

